

ANNEXE A

FICHE SYNTHÈSE

Démarche à suivre pour s'assurer du consentement de l'usager à la présence de stagiaires

Avant le stage

 Contact obligatoire entre l'enseignant et l'équipe de soins dans le but d'identifier les usagers aptes à recevoir des stagiaires.

Pendant le stage

- Lors de sa rencontre avec l'usager, le stagiaire se présente et précise son rôle.
- L'usager est libre de consentir ou non à sa présence ou à son intervention.
- L'usager est libre de retirer son consentement en tout temps.

Professions ayant accès au dossier de l'usager

 Le stagiaire et/ou l'enseignant rédigent la note au dossier de l'usager conformément aux normes en vigueur dans la profession (normes professionnelles et déontologiques).

Professions n'ayant pas accès au dossier de l'usager

- Le consentement verbal est considéré suffisant. Le fait que l'usager collabore aux soins qui lui sont prodigués confirme de manière implicite son consentement.
- L'usager demeure libre de retirer son consentement en tout temps.